

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 18 MARS

INFORMATIONS

La Chambre des députés a consacré sa séance d'hier à discuter les projets de loi sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie.

Sur la proposition de M. Constans, M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris, avait été désigné comme commissaire du gouvernement dans la discussion de la proposition de loi concernant l'exercice de la médecine.

Aussi M. le docteur Brouardel était-il assis à côté de M. Constans, au banc des ministres.

Diverses propositions tendent à la suppression de l'officier de santé et à la réglementation de l'exercice de la médecine et de l'art dentaire.

Si la proposition de loi de la Commission est adoptée, nul ne pourra exercer la médecine en France, s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine.

Les dentistes diplômés et les docteurs pourront seuls exercer l'art dentaire et les sages-femmes de première classe seront seules autorisées à pratiquer l'art des accouchements.

LE 1^{er} MAI

Les cinq délégués du comité d'organisation de la manifestation du 1^{er} mai se sont rendus à la Chambre pour déposer la pétition qu'ils ont reçu mandat de soumettre aux députés, et qui demande que les employés et ouvriers de l'État aient congé le 1^{er} mai prochain, afin de pouvoir s'associer à la manifestation projetée.

Les cinq délégués ont été conduits au secrétariat général de la présidence par cinq députés socialistes : MM. Dumay, Baudin, Ferroul, Lachèze et Thivrier, pour déposer leur pétition.

Les délégués se sont ensuite rendus chez le président, à qui le citoyen Lepout s'est adressé en ces termes :

« Citoyen président,

« Mandataires des travailleurs, nous venons vous remettre leur pétition relative à la manifestation du 1^{er} mai.

« Depuis si longtemps que nous attendons des réformes sans les obtenir, nous pensons que le moment est venu pour les pouvoirs publics de passer de la parole aux actes et que la République de 1891 doit se souvenir de celle de 1793.

« On a proclamé autrefois les droits de l'homme; nous réclamons aujourd'hui pour les travailleurs le droit à l'existence. »

Le président a répondu que la pétition serait immédiatement envoyée à la commission du travail et que la Chambre statuerait.

Le XIX^e Siècle dit que le voyage de M. Carnot à Orléans a été ainsi réglé :

Le Président arrivera à Orléans le 7 mai, c'est-à-dire la veille de la fête de Jeanne d'Arc; il inaugurerà un orphelinat, recevra les autorités et donnera un dîner à la préfecture; puis

il reprendra le train de Paris sans assister à la procession de l'après-midi.

Le Président de la République a accepté l'invitation des députés et sénateurs de la Haute-Garonne et a décidé de se rendre à Toulouse sans rentrer à Paris, après avoir assisté aux fêtes de gymnastique qui ont lieu à Limoges le 17 mai.

Le tribunal civil de Saint-Flour sera appelé samedi prochain à statuer sur l'affaire de La Devèze, l'établissement hospitalier dont l'enregistrement a fait dernièrement saisir les meubles.

Détail piquant : c'est M. Andrieux, l'ancien préfet de police exécuteur des décrets contre les congrégations, qui défendra la cause de la communauté.

M. Clausel, du barreau de Riom, plaidera pour l'administration.

MORT D'UNE PRINCESSE BONAPARTE

Ajaccio, 17 mars.

La princesse Marianne Bonaparte est morte cette nuit à la suite d'une néphrite.

La défunte habitait la maison où est né Napoléon I^{er}.

Elle était veuve du prince Lucien Bonaparte, sénateur du second Empire, fils de Lucien, prince de Canino, frère de Napoléon I^{er}.

La princesse Marianne était née à Cecchi, à Lucques, en 1812. Elle s'était mariée à Florence en 1832.

Ses obsèques auront lieu jeudi.

LE LYCÉE SAINT-LOUIS

A Paris, le lycée Saint-Louis a été licencié à la suite de cas nombreux de fièvre scarlatine qui s'y sont produits. Le *Petit Journal* écrit à ce propos :

« En 1879, une épidémie de fièvre typhoïde éclate à Saint-Louis. Les enquêtes commencent. On découvre qu'il y a eu des malades et des morts. L'établissement est licencié, et on charge un docteur de faire un rapport sur les causes de l'épidémie.

« Le docteur déclare que le lycée est effroyablement humide, et que cette humidité provient d'un vice de construction, de l'établissement et du voisinage de deux réservoirs situés entre le boulevard Saint-Michel et la rue Racine. On désinfecte, on recrépit et tout est dit.

« En 1886, nouvelle épidémie. Nouvelle enquête, nouveau rapport, qui aboutit aux mêmes conclusions.

« Cette fois on fait un pas en avant. On décide que les élèves internes des classes de lettres iront à Lakanal, et que Saint-Louis ne conservera que les externes.

« En 1891 enfin, on vient de le voir, troisième épidémie à la suite de laquelle on charge le docteur Brouardel de faire un rapport pour rechercher les causes du mal. »

« Voilà où nous en sommes.

« Dans une centaine d'années, une vingt-cinquième épidémie éclatera à Saint-Louis, des élèves mourront, on licenciera l'établissement

et le docteur Brouardel de l'époque sera chargé d'un rapport « sur les causes de la maladie. »

Le lycée Saint-Louis a été reconstruit à grands frais pour faire concurrence à l'école préparatoire des Jésuites, rue Lhomond.

LE GÉNÉRAL CAMPENON

L'un des plus appréciés parmi les nombreux généraux qui se sont succédé au ministère de la guerre depuis ces vingt dernières années, le général Campenon, sénateur inamovible, est mort lundi, après une courte maladie.

Edouard Campenon était colonel au moment où éclata la guerre de 1870 : il fut nommé aussitôt chef d'état-major du 4^e corps et prit une part des plus considérables aux batailles livrées sous les murs de Metz. Gambetta, qui avait remarqué ses grandes capacités militaires, sa haute intelligence et son énergie, lui confia le portefeuille de la guerre en 1881, peu après sa nomination de divisionnaire.

Pendant ce premier ministère, il eut à soutenir de la part des journaux même du gouvernement une série d'attaques inoubliées à propos du général de Miribel qu'il avait choisi, malgré ses opinions conservatrices, comme chef d'état-major général. Il n'en revient pas moins au ministère l'année suivante, avec M. Jules Ferry comme président du Conseil, et se signala par plusieurs réformes des plus utiles. Ce fut lui, en particulier, qui ordonna la révision totale du plan de mobilisation, révision qui dura quatre ans et qui mit le pays dans un excellent état de défense. C'est à ce moment qu'il entra au Sénat.

Le général Campenon, hostile à l'expédition du Tonkin, donna sa démission pour bien désavouer les opérations qui étaient entreprises en Extrême-Orient, mais il fut rappelé peu après au ministère avec le cabinet formé par M. Brisson; quand il se retira, en 1886, il eut pour successeur le général Boulanger.

Le général Campenon était grand-croix de la Légion d'honneur et médaillé militaire.

Il est mort dans sa soixante et onzième année.

Au Sénat, M. Merlin, qui avant-hier présidait la séance, annonçait avec émotion à ses collègues la mort de l'ancien ministre de la guerre :

« M. le président. — Je suis chargé de faire part au Sénat d'une triste nouvelle que je viens de recevoir à l'instant : notre collègue M. le général Campenon est décédé. (Profonde sensation.)

« Le Sénat, qui partage mon émotion, voudra s'associer à un deuil qui sera celui du pays tout entier. (Très bien! très bien!)

« M. de Freycinet, président du Conseil, ministre de la guerre. — Je tiens à exprimer, au nom de l'armée, la cruelle émotion que lui cause, comme à nous tous, la nouvelle de la mort inopinée du général Campenon.

« Nous l'apprenions cette nuit, avec une douleur d'autant plus vive qu'il y a trois jours le général Campenon, dont j'avais fait pren-

dre des nouvelles, exprimait l'espoir d'être bientôt rétabli et de revenir parmi nous. (Mouvement.)

« La mort du général Campenon est un grand malheur pour l'armée, qui le regrettera unanimement. (Très bien! très bien!)

L'Evêque d'Angers à Rome

On lit dans la chronique mensuelle de la *Revue Catholique des institutions et du droit*, numéro de mars 1891, pages 272, 273, 274 :

« M^r Freppel est allé à Rome, et son voyage a, comme cela devait être, provoqué des commentaires sans fin en ce qui concerne son objet réel, et surtout au point de vue de ses résultats et des déclarations du Saint-Père.

« Aujourd'hui, on sait d'une façon certaine ce qu'a dit Léon XIII. M^r Freppel a eu avec lui plusieurs entretiens. Le Pape a déclaré formellement à M^r d'Angers que jamais il n'a eu l'intention de rallier les catholiques à une forme quelconque de gouvernement qu'ils dussent accepter, et que, suivant les constantes pratiques de l'Eglise, il leur laissait à cet égard leur légitime liberté. En ce qui concerne le toast d'Alger, Léon XIII a déclaré très nettement que le cardinal Lavignerie avait dit et écrit ce qu'on sait sous sa seule responsabilité, et en dehors de toute inspiration du Saint-Siège. »

La *Revue* ajoute :

« Nous avons toujours été convaincu de ce que nous savons aujourd'hui d'une façon certaine. Plus que jamais, par conséquent, nous confirmons ce que nous avons écrit à l'égard du toast et des lettres du cardinal. Se rallier aujourd'hui à un régime qui nous persécute, qui déclare ne nous vouloir qu'au rang des parias, qui fait profession de combattre l'Eglise et de la vouloir supprimer et dont l'essence est la guerre au Christ, est donc un aveuglement incompréhensible. De tous les arguments qu'a donnés M. Pion, aucun ne nous paraît avoir de réelle valeur, et nous ne doutons pas que les mécomptes les plus cruels ne se chargent bientôt de lui démontrer la vanité de l'entreprise qu'il poursuit. Ce jour-là, comme M. d'Haussonville, rendant justice aux mobiles élevés du député de la Haute-Garonne, et sachant où sont ses vraies sympathies, nous nous retrouverons d'accord avec lui. Nous souhaitons que le cardinal Lavignerie, qui accomplit en Afrique de si grandes choses, n'ait pas à regretter la route politique où il a cru devoir s'engager.

« La situation des conservateurs, au point de vue de la politique à suivre, se dessine donc nettement aujourd'hui. Il y a parmi eux trois courants.

« On voit d'abord les conservateurs catholiques qui ne veulent se lier à aucun parti politique, et qui, tout en gardant leurs sympathies personnelles, croient plus utile de se placer, pour la lutte, sur le terrain exclusivement religieux. C'est le groupe de la *Croix*, de *l'Univers*, de M^r Turinaz, et de beaucoup d'autres.

« Il y a ensuite les monarchistes, qui croient le régime républicain désastreux pour la France et pensent qu'il est plus facile de res-

taurer une monarchie que de nettoyer la République. Le *Moniteur universel*, la *Défense*, l'*Autorité*, notamment, défendent ces principes. Ce groupe est le plus nombreux.

Enfin, il y a des conservateurs qui se rallient à la République pour mieux la combattre ou la convertir. On peut citer M^r Lavigerie, M. Piou et deux ou trois autres. Ce troisième groupe, le plus restreint, se compose seulement de quelques chefs que nous ne voyons suivis par aucune armée. La déclaration de Léon XIII va le restreindre encore et nous ne croyons pas qu'il puisse garder quelque influence.

On peut choisir entre les deux autres.

L'essentiel est de ne pas perdre son temps à des discussions de forme, mais de lutter résolument *pro aris et focis*. Les programmes sont parfois difficiles à préciser, mais la lutte et la pratique de chaque jour éclaircissent bien des choses. La discussion théorique est vaine; on s'entend sur le terrain de l'action. Qu'on agisse donc, et quand on aura bataillé vaillamment, Dieu nous donnera la victoire. Nous sommes tous d'accord sur le but immédiat, qui est de délivrer la France de la servitude maçonnique.

M. WINDTHORST

Nous avons annoncé dans notre numéro de samedi la mort de M. Windthorst, le grand orateur, le chef des catholiques allemands.

Né le 17 janvier 1812 au hameau de Kaldenhof, M. Windthorst, après de brillantes études, s'était fait inscrire au barreau d'Osnabrück. Conseiller à la Cour d'appel de Celle en 1848, député en 1849, il combattit avec énergie les tendances unitaires du Parlement allemand de Francfort. En 1851, président de la Chambre hanovrienne, il fut à deux reprises, en 1851 et 1862, ministre de la justice du royaume de Hanovre. En 1866, procureur général à Celle, il donna sa démission quand les Prussiens chassèrent brutalement le vieux roi de Hanovre qu'ils dépouillèrent même de sa fortune privée.

Alors Reichstag, après la guerre de 1870, M. Windthorst se pose, dès la première séance, en adversaire résolu de M. de Bismarck et acquiert la réputation d'un tacticien parlementaire consommé. Toujours sur la brèche, la *petite excellence* (c'est le surnom qu'on lui donnait à cause de sa petite taille) lutta pas à pas contre le chancelier, alors tout-puissant, qui, avec sa brutalité bien connue, inaugurerait le *kulturkampf*.

M. de Bismarck comptait avec lui et l'honorait d'une haine toute particulière.

De 1872 à 1879, l'ancien ministre hanovrien combattit toutes les lois de combat présentées par le chancelier de fer. L'expulsion des religieux, la suspension des traitements ecclésiastiques

trouvaient en lui un adversaire redoutable et il dénonça vigoureusement les dépenses secrètes qui avaient atteint un taux fabuleux.

En 1886, il s'éleva contre l'expulsion en masse des Polonais et montra que la politique intérieure de M. de Bismarck était la cause des progrès inouïs du socialisme.

La même année, M. Windthorst faisait rejeter par le Reichstag le renouvellement du septennat militaire. Il vota, plus libéral que les libéraux, contre toutes les lois d'exception et s'éleva toujours énergiquement contre la dictature en Alsace-Lorraine.

Dès 1884, M. Windthorst, devenu l'arbitre du Parlement, avait forcé peu à peu le chancelier de fer à rapporter, les unes après les autres, les lois du *Kulturkampf*. Il n'avait cependant pas désarmé devant son terrible adversaire et, après la chute de M. de Bismarck, il avait acquis au Reichstag une autorité prépondérante.

Resté fidèle à la dynastie de Hanovre, M. Windthorst était venu à Paris, en 1878, assister aux funérailles du vieux roi dépossédé et, en 1879, il avait obtenu une petite pension pour la veuve du roi.

La mort du leader du parti catholique allemand préoccupe fort Léon XIII, qui aurait déclaré « qu'avec M. Windthorst disparaît le centre au Reichstag ».

Lui seul, en effet, avait assez d'autorité pour maintenir ses collègues sur un terrain exclusivement catholique.

L'Agence Havas s'exprimait ainsi dans sa dépêche de Berlin, 15 mars :

« Reichstag. — Le président du Reichstag rend un chaleureux hommage à la mémoire du docteur Windthorst, »

Il fait l'éloge de la vivacité extraordinaire d'intelligence du défunt, de son activité, de la manière habile dont il a su conquérir une grande influence et l'exercer; il rappelle quelle autorité avait sa parole auprès des membres de tous les partis, et quelle amabilité il montrait dans ses relations personnelles.

Il n'y a peut-être personne au Reichstag, ajoute le président, dont la perte causera un vide plus grand que la révérée « petite Excellence ».

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 mars 1891.

Le malaise persiste et les réalisations continuent. Le 3 0/0 fait 94.77; le 4 1/2 0/0, 105.32.

La Banque de Paris se négocie à 822; l'excellente situation de la société et l'approche d'un dividende de 45 fr. justifieraient de plus hauts cours.

La Société Générale s'échange à 490; le Crédit Lyonnais à 787; la Banque d'Escompte à 520.

Le Crédit Foncier Egyptien va procéder le

24 courant sous le patronage de ces trois établissements de crédit à la conversion de ses obligations 5 0/0 émises il y a neuf ans à 425 francs et valent aujourd'hui 515 fr. Cette conversion se fera au moyen de l'émission de 140.000 obligations foncières 4 0/0 offertes à 465 fr., remboursables à 500 fr. et rapportant 40 fr. 40 par semestre. Le placement ressort à 4.35 0/0 et est entouré des plus sérieuses garanties. La conversion réduisant certaines charges de la société, ne peut qu'être favorable aux produits ultérieurs sociaux.

Les acheteurs aux cours actuels s'assurent donc à bref délai une plus-value importante.

On cote le Crédit Foncier 4,277.

Le Crédit Mobilier toujours recherché s'inscrit à 422.

La Banque Russe et Française est fermée à 367.50.

La Part Tour Eiffel a des achats suivis à 380. La Tour sera rouverte au public à partir de dimanche prochain.

On demande l'action des Chemins Portugais à 505. On compte sur une augmentation de dividende proportionnée à la plus-value des recettes.

Les actions des Charbonnages d'Uruguay se maintiennent à 230. On signale des ordres d'achats pour le compte de Vienne.

Les Chemins Economiques sont à 427.50.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Election sénatoriale

PROCÈS-VERBAL

De la réunion des Sénateurs, Députés, Conseillers généraux et d'arrondissement conservateurs de Maine-et-Loire, convoqués le 16 mars 1891, à l'effet de désigner au choix des électeurs sénatoriaux le candidat à élire au Sénat le 19 avril prochain en remplacement de M. le baron Le Guay, décédé.

A une heure et demie, la séance est ouverte par M. le sénateur général marquis d'Andigné, président.

M. le président constate que le plus grand nombre des personnes invitées a répondu à l'appel qui leur avait été adressé par les Sénateurs et Députés; il donne communication des lettres d'excuses présentées par MM. Fairé, comte de Terves, Guibourg, Jules Baron, duc de Blacas, Bertrand-Geslin, vicomte de Pontbriant et de Piolant, qui tous déclarent adhérer à la désignation qui sera faite par l'assemblée.

M. le président, après avoir rappelé les heureux résultats obtenus dans notre département par l'accord de tous les conservateurs, exprime l'espoir que, pour l'élection du 19 avril, la même entente assurera le succès du candidat qu'il va proposer. Le nom de ce candidat est sur les lèvres de tous, en raison des services signalés qu'il a rendus au département comme administrateur d'abord, puis comme membre de la Chambre des députés où il a vaillamment

défendu, avec ses collègues, pendant la législature de 1885, les intérêts de ce beau département qu'il connaît si bien, c'est M. Jules Merlet.

M. le président demande si quelque membre de la réunion a des observations à présenter ou désire que M. Merlet, qui est à la disposition de l'assemblée, lui expose son programme politique.

Plusieurs membres répondent que le passé de M. Merlet est assez connu et proposent que sa désignation soit soumise aux acclamations de la réunion.

M. le président met aux voix la candidature de M. Jules Merlet, qui, après épreuve et contre-épreuve, est acceptée par l'assemblée à l'unanimité.

M. le président fait alors inviter M. Merlet à prendre séance et lui communique la décision de la réunion.

M. Merlet, dans un discours chaleureusement applaudi, remercie l'assemblée du témoignage si flatteur d'estime et de confiance qu'elle vient de lui accorder; il passe successivement en revue les questions économiques et sociales qui sont, à l'heure présente, l'objet des préoccupations de tous les bons citoyens: questions religieuses, lois scolaires, lois militaires, tarifs douaniers, lois financières et charges toujours croissantes des contribuables.

Au cas où les électeurs sénatoriaux lui feraient l'honneur de le choisir comme représentant, il se déclare prêt à joindre ses efforts à ceux de la députation de Maine-et-Loire et des sénateurs d'Andigné et Blavier, pour la défense des grands intérêts de la patrie.

Des applaudissements unanimes et répétés indiquent à l'orateur qu'il se trouve en communion de sentiments avec l'assemblée qui l'acclame à nouveau.

M. le président déclare la séance levée et M. Merlet reçoit les félicitations de tous les assistants.

Musique des Ecoles communales

Dimanche prochain, à 3 heures 1/2, à l'occasion de l'assemblée des Récollets, la musique des Ecoles communales exécutera, sous la direction de M. Meyer, au Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

1. *Joli Printemps*, allégo ZIEGLER.
2. *Fleur de Mai*, valse DAQUE.
3. *Nabuchodonosor*, fantaisie VERDI.
4. *L'Entraînante*, polka BARY.
5. *Joli Cœur*, pas redoublé ZIEGLER.

COLLÈGE DE SAUMUR

M. Mignon, Maurice, élève du collège, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, les épreuves du baccalauréat ès-lettres (2^e partie).

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Queyrat, après avoir résumé les points principaux de cette dénonciation, dit au banquier :

— Les paroles que vous allez prononcer sont graves. Pesez-les avant de me répondre. Vous affirmez la complète exactitude des faits que vous venez de m'apprendre, et, en votre âme et conscience, vous jugez qu'ils vous autorisent à accuser Gustave Marchand de la mort de René Bernard? L'homme contre lequel vous portez cette accusation, non seulement a possédé jusqu'à ce jour une réputation sans tache de parfait honnête homme, — ce sont les paroles de M. le commissaire de police, — mais encore c'est un romancier célèbre. Le tort que lui causerait une déclaration faite inconsidérément, serait d'autant plus considérable que sa réputation est plus étendue. Réfléchissez une dernière fois. Persistez-vous dans votre accusation?

Odon Wegrow répondit :

— J'estime que Gustave Marchand avait un

intérêt pressant à s'emparer de l'argent possédé par René Bernard; je juge que les circonstances de temps et de lieu le désignent comme pouvant être l'auteur du vol et de l'assassinat, et je persiste à demander que vous l'interrogiez.

— Fort bien! ajouta le magistrat. Il sera fait ainsi que vous le réclamez.

Quelques coups discrets furent frappés à la porte qui s'ouvrit, et la tête de Léon Renard, l'agent de la Sûreté, apparut dans l'entrebailllement. Le juge d'instruction lui fit signe de venir dans un coin. Renard s'approcha et lui dit à l'oreille :

— Le chèque de douze mille francs sur la banque Richard, Belleville et C^o, dont on a relevé l'indication sur la souche du carnet trouvé chez la victime, a été touché par M. René Bernard lui-même. Ce renseignement m'a été fourni par le caissier qui le connaissait, et qui lui a compté cette somme en douze billets de banque. Il ignore les numéros de ces billets. M. Bernard a acquitté le chèque au guichet même. J'ai vu sa signature.

— Avez-vous quelque autre renseignement à me fournir? demanda Queyrat.

— J'ai visité le plus grand nombre des bi-

joutiers de Paris. Chez aucun, on n'a présenté des bijoux signalés comme ayant appartenu à M. Bernard.

— Il est urgent d'agir rapidement, fit le juge d'instruction parlant maintenant tout haut. Je vais vous signer un mandat d'amener, et vous irez chercher Gustave Marchand.

Monsieur le commissaire vous accompagnera-t-il? demanda-t-il en se tournant vers Légouillon.

— Certainement, répondit ce dernier.

— Bien!

Queyrat remplit à la plume des blancs sur une feuille de papier imprimé que lui tendit son greffier, spectateur attentif et muet, la signa et la remit à Légouillon, en lui disant :

— Je compte sur votre diligence et sur votre tact, monsieur le commissaire. Vous savez que dans une affaire semblable il faut agir rapidement et sans bruit.

Légouillon s'inclina et sortit avec Léon Renard.

Odon Wegrow saluait et se disposait à les suivre, lorsque le juge d'instruction lui toucha le bras et lui dit :

— Monsieur le comte, j'ai quelques renseignements complémentaires à vous demander.

— Que me veut ce diable d'homme? pensa le banquier qui se rassit d'un air résigné.

— Nous avons beaucoup parlé de Gustave Marchand, dit Queyrat, mais très peu de René Bernard. L'histoire de ce dernier peut nous fournir des indications précieuses, et nous mener, de déduction en déduction, à la découverte du criminel. Dans une telle affaire les moindres détails ont une importance capitale.

— Quel âge avait M. Bernard?

— Trente-deux ans!

— Nous ne parlerons pas de son portrait physique; j'ai vu son cadavre à la Morgue, sa photographie; j'ai pris connaissance du rapport du commissaire aux délégations judiciaires. Je sais que c'était un beau garçon, très élégant, aux cheveux blonds et au teint rose... cela me suffit. Occupons-nous d'autre chose. A-t-il été élevé à Paris?

— Oui, au lycée Louis-le-Grand.

— Qu'a-t-il fait à sa sortie de classe?

— Il est entré à l'École Centrale. Depuis, il s'est occupé d'électricité.

— A-t-il encore son père ou sa mère?

— Non. Ils sont morts depuis longtemps.

— N'a-t-il pas d'autres parents?

— Je ne lui en connais pas.

MORT SUBITE

Ce matin, M. Droucheau, ouvrier serrurier chez M. Prudhommeau, rue Saint-Jean, a été foudroyé par une attaque d'apoplexie.

A peine installé à son étal, il s'est écrié : « Ah ! je me trouve mal ! » Et immédiatement il s'est affaissé sur lui-même.

Ses camarades se portèrent à son secours, et allèrent prévenir M. Normandine, qui lui fit respirer de l'ammoniaque et de l'éther.

M. le docteur Seigneur est arrivé aussitôt, mais trop tard : la mort avait été instantanée.

M. Prudhommeau l'a fait transporter à son domicile, rue Chanzy. Droucheau, âgé de 50 ans, laisse une veuve et cinq enfants en bas âge.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 16 mars. — François-René Parchard, rue de la Visitation.

DÉCÈS

Le 17 mars. — Virginie Boutellier, sans profession, 85 ans, célibataire, rue du Portail-Louis.

Le 18. — François-Victor Droucheau, 50 ans, serrurier, rue Chanzy.

LES GÉNÉRAUX DE DIVISION

Au titre de la cavalerie, voici quels sont les généraux de brigade maintenus par le conseil supérieur de la guerre pour le grade de général de division :

MM.

Comte Duhesme, de la 3^e brigade de cuirassiers ;

De Lignières, de la 3^e brigade de chasseurs ; Jacquemin, commandant l'École de Saumur ; De la Roque, commandant de la subdivision de Bains ;

Danloux, de la 9^e brigade de cavalerie, en garnison à Tours ;

Delorme, inspecteur-adjoint des remontes ; Rapp, de la 2^e brigade de chasseurs ;

Chanoine, de la 14^e brigade d'infanterie ; Le Guern, de la 11^e brigade de cavalerie ;

Grosjean, de la 7^e brigade de cavalerie ; De Sesmaisons, de la 2^e brigade de dragons.

L'HEURE LÉGALE

L'Officiel publie la loi portant adoption de l'heure temps moyen de Paris comme heure légale en France et en Algérie.

M. Camille Flammarion, dans une lettre fort intéressante, démontre que le climat de la France est en train de se modifier d'une façon notable.

La température de Paris devient chaque année de plus en plus froide ; presque tous les mois de l'année ont une température inférieure à la température normale.

Le magistrat fit quelques pas, en silence, pour donner à son greffier le temps d'écrire les questions et les réponses, puis, se plantant devant Odon Wegrow, il reprit l'interrogatoire :

— Quel était le caractère de M. Bernard ?

— Il était très doux.

— Vous ne l'avez jamais vu s'emporter ?

Le banquier réfléchit, puis répondit :

— Je n'en ai pas le souvenir.

— Vous paraissez hésiter. Consultez attentivement votre mémoire. Vous ne l'avez jamais vu en colère ?

— Non, jamais.

— Supportait-il la contradiction dans une discussion touchant à la vie ordinaire, ou relative à la science ?

— Quand il avait exposé son idée, il s'y tenait et n'admettait aucun changement au jugement qu'il avait une fois prononcé, soit sur une personne, soit sur un fait, soit sur une situation.

— C'était donc un entêté, comme le sont d'ailleurs fréquemment les savants qui s'occupent de sciences exactes. Vous souvenez-vous plus particulièrement d'une conversation où il ait montré cette obstination dans ses idées,

ENCORE LES CIGARETTES A LA MAIN

Après que plusieurs récents jugements avaient reconnu qu'il n'y avait point délit à fabriquer et à vendre ces cigarettes, voici que la huitième Chambre correctionnelle du Tribunal de la Seine vient d'établir une distinction bizarre en jugeant qu'on a le droit d'en fabriquer, mais non d'en vendre.

TRIPLE ARRESTATION

Jeudi dernier, un jeune ouvrier peintre, nommé René Lahaye, âgé de 18 ans, demeurant rue Saint-Nicolas, 38, à Angers, alla travailler dans une maison portant le n° 7 de la rue Bigot et habitée par M^{me} Montreuil, veuve d'un entrepreneur.

Profitant de ce qu'aucune surveillance n'était exercée sur lui, ce jeune homme fractura ou ouvrit à l'aide de fausses clefs un secrétaire et s'empara d'une somme de 534 francs qui y était renfermée.

Dès que le vol eût été constaté, les soupçons se portèrent immédiatement sur le jeune ouvrier.

Celui-ci avait, d'ailleurs, jugé prudent de quitter la ville.

Nous apprenons, dit le *Patriote*, que René Lahaye vient d'être arrêté à Nantes, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré contre lui par le parquet d'Angers.

Deux autres individus, les nommés Joseph Ménard, 19 ans, et François Lelouet, 24 ans, ont également été arrêtés comme complices présumés du vol commis par Lahaye.

LE CRIME DE TAUXIGNY

UNE ARRESTATION

Nous apprenons que la justice vient d'ordonner l'arrestation du sieur P..., originaire de Saint-Branches, soupçonné d'être l'auteur du double assassinat de Tauxigny.

Cet individu, qui a exercé la profession de boucher à Bleré, est âgé d'une trentaine d'années.

On prétend l'avoir rencontré le jour du crime dans les environs du village de La Placé, où demeuraient les victimes, les époux Delhommais.

P... a travaillé, paraît-il, dans la maison, comme domestique et moissonneur.

Le bruit court aussi, dans le pays, que le reste du corps de la femme Delhommais, dont la partie supérieure avait disparu, comme on le sait, aurait été retrouvée dans le Cher.

MORT D'UNE CENTENAIRE

Avant-hier, est décédée à Nantes, à l'âge de 103 ans, M^{me} veuve Chereau, née Anne Pigniat. Cette dame demeurait route de Paris, 21. Jusqu'à ces derniers jours elle avait conservé la plénitude de ses facultés.

dans ses jugements ?

— Je ne me souviens d'une façon précise d'aucune circonstance où René ait montré plus d'entêtement que d'habitude dans ses décisions.

— Ah ! Ah ! L'entêtement était chez lui une habitude ! dit Queyrat. A quel propos surtout se manifestait donc cet entêtement ?

— Mais... à propos de... son mariage... par exemple !

— A propos de son mariage avec Mademoiselle Calixte de Courson ! Voici un renseignement qui a son importance. Greffier, notez-le avec soin ! Vous dites donc que René Bernard a montré de l'entêtement à propos de son mariage... mais pourquoi ? Il rencontrait donc des obstacles ? De la part de qui ?

Evidemment, Odon Wegrow était mal à l'aise ; la conversation lui déplaisait ; il se tournait sur sa chaise, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il hésita, puis répondit :

— Vous abordez là un sujet bien délicat et bien intime, monsieur le juge d'instruction ! Je ne vois pas quel rapport le mariage projeté entre ma belle-fille et M. Bernard peut avoir avec la recherche de l'assassin. Quand vous m'avez retenu, je croyais qu'il s'agirait entre nous de Marchand, et non des affaires de ma

Crédit Foncier de France

Tirage du 14 mars

BONS DE CENT FRANCS AVEC LOTS
(Emission du 28 décembre 1887)

Le numéro 113,187 sera remboursé par 100,000 fr.

Le numéro 167,987 sera remboursé par 5,000 fr.

Les numéros 1,790 — 176,962 seront remboursés chacun par 1,000 fr.

70 numéros chacun par 200 fr.

BONS DE CENT FRANCS AVEC LOTS
(Emission du 7 août 1888)

Le prochain tirage aura lieu le 13 mai 1891.

Emprunt 1865 de la Ville de Paris

Avant-hier a eu lieu, à dix heures, au Palais de l'Industrie, le 103^e tirage trimestriel de l'emprunt municipal de 1865.

Le n° 184,345 gagne 150,000 fr.

Le n° 180,173 gagne 50,000 fr.

Les n° 466,198 — 464,255 — 39,276 et 463,351 gagnent 10,000 fr.

Les n° 72,972 — 30,326 — 373,974 — 339,829 et 202,607 gagnent 5,000 fr.

Les n° 386,322 — 61,699 — 436,107 — 416,478 — 131,402 — 398,802 — 464,132 — 427,798 — 32,307 et 184,376 gagnent chacun 2,000 fr.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 18 mars, 12 h. 50.

Mort du prince Napoléon

Le prince Napoléon est mort hier soir, à 7 heures 10.

La représentation du *Régiment* au théâtre de l'Ambigu, dont la salle a été louée par M. Déroulède, pour l'ex-ligue des Patriotes, s'est passée sans incident.

Une collision a eu lieu dans la baie de Gibraltar entre le steamier italien *Utopia*, portant 700 émigrants italiens, et un cuirassé anglais. L'*Utopia* a coulé ; il y a 200 morts.

HAVAS.

Logique campagnarde.

Le fermier à un nouvel ouvrier :

— Comment ! vous me dites que vous n'êtes jamais fatigué et je vous trouve en train de dormir !

— Dame ! Si je ne dormais pas, je serais fatigué comme les autres.

Au lycée.

Le professeur, à un élève. — Vous vous préparez, dites-vous, au baccalauréat. Connaissez-vous bien votre géographie ?

L'élève. — Parfaitement.

Le professeur. — Citez-moi quelques caps ?

L'élève. — (7).

Le professeur. — Comment, vous voulez être bachelier et vous n'avez pas de cap à citer !!!

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 19 mars, dernière représentation de *LOHENGRIN*.

Sameli 21 mars, représentation extraordinaire de *LA FAVORITE*, avec le concours de M^{lle} Richard, de l'Opéra.

Robes et Confections

M^{me} V^e CHAUSSARD

Ex-coupeuse de 1^{re} maison de Paris

SAUMUR — 38, rue Dacier — SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de créer une nouvelle *Coupe de Corsage* fort jolie et allant parfaitement bien.

Nous voici bientôt à Pâques : c'est à cette époque que toutes les Dames élégantes doivent songer à commander leurs Toilettes.

PLUS D'ESSAYAGES

Il suffit d'envoyer un corsage allant bien comme proportion, puis la longueur de jupe, devant et derrière.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES

M. DUBOIS-RONCE, seul entrepreneur de la ville de Saumur, a l'honneur de faire connaître à MM. les Propriétaires qu'il fait une **diminution pour ses travaux de vidanges de 2 fr. par mètre cube pour tous liquides à partir de 4 mètres.**

L'ancien prix reste applicable pour toutes matières solides.

S'adresser à M. DUBOIS-RONCE, au Pont-Fouchard, près Saumur.

On se rend aux châteaux et maisons bourgeoises des environs.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

53 Récompenses dont 29 Médailles d'or

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe, etc.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.

Maison à Paris, 41, rue Richer

Exiger le nom de RICQLÈS

EN VENTE ÉGALEMENT

PASTILLES à la MENTHE de RICQLÈS

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la *CHLOROSE*, l'*ANÉMIE*, l'*APPAUVRISSEMENT* ou l'*Altération du SANG*. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P^h

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 14 MARS 1891

Froment-commerce, l'hectolitre	21 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	21 24	Veau	2 —
Méteil	16 66	Mouton	2 40
Seigle	12 08	Porc	1 60
Orge	14 23	Poulets la couple	4 —
Avoine	10 50	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	6 —
Haricots blancs	30 —	Oies	11 —
Haricots rouges	28 —	Beurre le kilog.	2 80
Fèves	—	(Eufs la douzaine)	0 65
Noix	16 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	65 —
Châtaignes	—	Luzerne	65 —
Sci 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	16 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	12 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500 id. 2 ^e	37 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	61 —	id. 3 ^e	35 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	id. 100 kilog.	—
id. 3 ^e id. Of. 35	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souza et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	— 150 à 200
Varrains	— 150 à 200
Bourgueil	— 160 à 200
Restigné	— 150 à 200
Chinon	— 130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	— 135 à 140
Saint-Léger et environs	— 120 à 130
Varrains et environs	— 135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 115 à 120
La Vienne	— 115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	— 45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers,	de 20 50 à 20 75	de 11 25 à 11 50	» » » »
Saumur,	de 20 10 à 20 75	de 10 » à 10 50	» » » »
Cholet,	de 20 50 à 20 75	de 10 » à 10 50	» » » »
Baugé,	de 20 » à 20 50	de 10 » à 10 50	» » » »
Segré,	de 20 » à 20 75	de 10 » à 10 75	» » » »
Beaupréau,	de 20 » à 20 75	de 9 50 à 9 75	» » » »
Montfaucon,	de 20 » à 20 75	de 9 50 à 10 »	» » » »
Montrevault,	de 20 » à 20 75	de 10 » à 10 50	» » » »
Chemillé,	de 20 » à 20 50	de 10 25 à 10 50	» » » »
Champcoceaux,	de 20 » à 20 75	de 9 50 à 10 »	» » » »
St-Florent-le-Vieil,	de 20 » à 20 75	de 9 50 à 10 »	» » » »
Vihiers,	de 19 50 à 20 »	de 10 » à 10 50	» » » »
Brissac,	de 20 » à 20 75	de 10 » à 10 50	» » » »
Chalonnès,	de 20 » à 20 75	de 10 » à 10 50	» » » »
Doué,	de 20 50 à 21 »	de 10 50 à 11 »	» » » »

Nantes, blés d'Algérie, de 23 » à 23 50 les 100 kilos.
Bons blés français, de 26 25 à 27 » les 100 kilos.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris
Paris, un an... 40 fr. — Départements, 42 fr.
Union postale... 13 fr.

Sommaire du 15 mars 1891 :

Le portail de la cathédrale de Dax (1 grav.).
— Une moraliste autrichienne (suite), M. A. Irel Marchand. — La maroquinerie (2 grav.).
— Le téléphone entre Paris et Londres (6 grav.). — Le tapir américain (1 grav.), M. Victor Forbin. — Une ivoire byzantine au Louvre (2 grav.), M. Verlet. — La course aux artisans, nouvelle historique, M. Augustin Challamel. — Bottes à piétons. — La science au coin du feu (2 grav.), M. R. Leblanc.

A Louer ou à Arreter

MAISON ET JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare, d'une contenance de 55 ares,

Plus une parcelle de BOIRE. S'adresser, pour traiter, à M. AUGUSTE CORBINEAU qui l'occupe.

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

A Louer présentement

MAISON

Tout agencé pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Remise et Écurie

Le tout situé dans un bon quartier

S'adresser au bureau du journal.

VIGNES & VERGERS

MM. les Propriétaires de vignobles sont prévenus qu'ils trouveront à l'USINE DES GUAUDIERES, à Saumur, un produit liquide essentiellement fertilisant et insecticide pour vignes et arbres fruitiers; il s'emploie en budigeonnage.

Prix: 35 fr. le fût de 180 litres.

S'adresser à M. GUÉNAULT fils, fabricant d'engrais chimiques à Saumur.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Une maison de commerce de Saumur demande un REPRESENTANT sérieux pour les environs.

S'adresser au bureau du journal.

On demande DEUX BONNES OUVRIÈRES couturières en robes.

S'adresser au bureau du journal.

Un jeune homme désire se placer soit comme groom ou valet de chambre. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ au moyen duquel on écrit en même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 b ^e	50	la b ^e	85	Sardines à l'huile, depuis...	45
— très fins	—	—	1.50	— sans arrêtes	85 et 1.40
Haricots verts	—	—	85	Filets de harengs	50 et 90
— très fins	—	—	1.45	Thon mariné	75 et 1.40
Asperges entières	1.30	et	1.75	Maquereaux au naturel	1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.				Royannees à l'huile	70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la Mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la Mode illustrée reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnés, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

PLACEMENT SÉRIeux PLACEMENT RÉMUNÉRATEUR PLACEMENT GARANTI

Les trois conditions essentielles sont indiquées par le COMPTOIR DÉPARTEMENTAL 26, r. de Richelieu, Paris

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran)	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés)	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux)	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais)	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux) la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCC^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 80	Banque de France	4360 —	Nord	1892 50	Compagnie parisienne du Gaz	520 —
3 0/0 1891	93 45	Banque d'Escompte	526 21	Orléans	1585 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	408 —
3 0/0 amortissable	95 40	Comptoir national d'Escompte	635 —	Ouest	1090 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb à 1,000	26 50
4 1/2 1883	105 30	Crédit Foncier	1287 00	Compagnie parisienne du Gaz	1470 —	— 6 0/0 2 ^e série	98 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	650 —	Transatlantique	615 —	— obligations à lots	—
Oblig. 1855-60 3 0/0	540 —	Crédit Lyonnais	787 75	Canal de Panama	34 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1865 4 0/0	526 —	Crédit Mobilier	425 —	— Suez	2467 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	415 —	Dépôts et Comptes courants	335 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0	100 —
— 1871 3 0/0	409 —	Société Générale	485 —	Autrichien 4 0/0 or	—	— 1889 4 0/0	100 50
— 1875 4 0/0	530 —	Est	935 —	Extérieur 4 0/0	497 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1876 4 0/0	528 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1547 50	Hongrie 4 0/0 or	93 25	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	411 —	Midi	1330 —	Italie 5 0/0	94 70	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation	522 —			Portugal 4 1/2 1888	438 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	515 —